



20 12 21
17 17

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

Délibération CS 2021-05-02 – Rédaction du cahier des charges pour missionner un géotechnicien et appareiller le sous-sol de l'ouvrage « Digue Ouest – chenal du Curé »

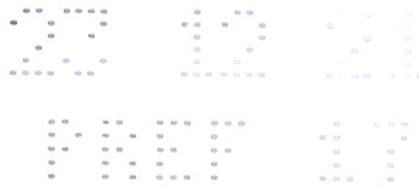
Membres : 6	L'an deux-mille-vingt-et-un, le 17 décembre, à 14h30.
En exercice : 6	Le Comité Syndical du SILEC (Syndicat Intercommunautaire du Littoral d'Esnandes et Charron), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à Charron (Grande salle des fêtes).
Présents : 4	
Nombre de pouvoir : 0	
Ont pris part à la délibération : 4	
	Suite à la convocation qui a été adressée le 09 décembre 2021.

Etaient présents les délégués suivants :

- Monsieur BOISSEAU Jérémie, 6^{ème} Vice-Président en charge de l'eau et de l'action environnementale – Maire de Charron – CdC Aunis Atlantique
- M. QUIRION Romuald – CDC Aunis Atlantique – en suppléance de M. VENDITTOZZI François, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'aménagement et de la cohérence territoriale Maire de la commune de Villedoux – CDC Aunis Atlantique,
- Monsieur ROBLIN Didier, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune d'Yves - CDA La Rochelle,
- Monsieur GESLIN Didier, Conseiller communautaire – Maire de la commune d'Esnandes - CDA La Rochelle.

Excusés :

- Monsieur BODIN Jean-Marie, 1^{er} Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités – Maire de la commune de Marans – CDC Aunis Atlantique,
- M. MAIGNE Marc, Conseiller communautaire délégué – Maire de la commune de Nieul sur Mer – CDA La Rochelle.



Le Président expose :

Le SILEC souhaite missionner un géotechnicien et appareiller le sous-sol de l'ouvrage « Digue Ouest – chenal du Curé ». Pour ce faire, le SILEC a sollicité l'UNIMA afin que celle-ci rédige le cahier des charges nécessaire à cette mission.

Le Président donne ainsi lecture du devis qui se décompose en deux phases :

- un cahier des charges comprenant une analyse des données et techniques existantes, une analyse des techniques existantes et définition d'un programme d'intervention et l'élaboration du cahier des charges,
- une consultation englobant un suivi de la consultation, une analyse des offres et une mise au point.

Au final, le devis s'élève à un montant de 4 475 €.

Le Comité Syndical, après avoir écouté l'exposé du Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le devis d'étude de 4 475 € de l'UNIMA,
- autorise le Président à signer le devis et tout document nécessaire l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président
Jérémy BOISSEAU

SILEC

Elaboration d'un cahier des charges et consultation

DEVIS D'ETUDE

Références	
PROGRAMME	3662
Référence devis:	3662_PRI_211129
Cellule en charge	Prév. Inondations
Affaire suivie par:	Marc MESSEAGER

Id	Désignation	Prix Unitaire	Quantité	Montant Net
1.1-E	Elaboration du cahier des charges			
1.1-T	Analyse des données et techniques existantes			
1.1-1	Ingénieur	580,00 €	1j 0,25	145,00 €
1.2-T	Analyse des techniques existantes et définition d'un programme d'intervention			
1.2-1	Ingénieur	580,00 €	1j 1,00	580,00 €
1.3-T	Elaboration du cahier des charges			
1.3-1	Ingénieur spécialisé	780,00 €	1j 0,50	390,00 €
1.3-2	Ingénieur	580,00 €	1j 2,00	1 160,00 €
1.3-3	Technicien / DAO / SIG	500,00 €	1j 0,50	250,00 €
1-ST		Sous-total.....	4,3j	2 525,00 €
2.1-E	Consultation			
2.1-T	Suivi de la consultation			
2.1-1	Ingénieur	580,00 €	1j 1,00	580,00 €
2.2-T	Analyse des offres			
2.2-1	Ingénieur	580,00 €	1j 1,50	870,00 €
2.3-T	Mise au point			
2.3-1	Ingénieur - réunion	500,00 €	P.F 1,00	500,00 €
2-ST		Sous-total.....	2,5j	1 950,00 €
TG		TOTAL GENERAL EN EUROS		4 475,00 €

A Périgny, le
Le Responsable du Bureau d'Etudes

Bernard MEDVED

A
Le

Signature et mention "Bon pour accord"

En l'absence de convention ou d'accord express existant entre les parties, le destinataire s'acquittera de la prestation au fur et à mesure de son avancement sur présentation des justificatifs de réalisation